Rapports des séances du conseil communal

Séance du conseil communal du 29 avril 2025

Présents : Gérard Zoller, bourgmestre ;
Leo Lutgen, Tom Staus, échevins ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck, Jean-Paul Mousel, Jo Clausse, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal ;
Absent : /

1. **« Masterplan Saeul 2035 » - Décision de principe**

Le collège des bourgmestre et échevins a chargé la société MC Luxembourg pour lui assister aux niveaux économique, financier et technique dans le cadre d'une analyse du développement communal par le biais de l'élaboration d'un « Masterplan Saeul 2035 ».

Le rapport final, comprenant entre autres une analyse de l'existant en matière de services communaux, une analyse technique sommaire des principales infrastructures communales et un scénario de développement communal avec un plan d'action en matière de projets communaux à court, voire à moyen terme, ont été présentés par la société MC Luxembourg en date du 29 avril 2025 aux autorités politiques.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix présentes, d'accorder principalement le rapport final du « Masterplan Saeul 2035 » du 29 avril 2025 élaboré par la société MC Luxembourg.

2. **Propriétés communales :**

a) *Acte de cession à titre gratuit avec la s.a. ACRES 1010 concernant plusieurs parcelles sises aux lieux-dit « Haaptstrooss », « Op der Seërie » et « Uewt de Gaarden » à Schwebach - Approbation*

La société anonyme Acres 1010 a cédé gratuitement à l'Administration communale de Saeul par acte notarié du 6 mars 2025 plusieurs parcelles afin de les intégrer dans le domaine public communal. Il s'agit des parcelles suivantes, toutes inscrites au cadastre de la Commune de Saeul, section A de Schwebach :

- Parcelle **n° 212/1256**, lieu-dit « Haaptstrooss », place verte, d'une contenance de 0ha 08a 50ca ;
- Parcelle **n° 212/1257**, lieu-dit « Haaptstrooss », place voirie, d'une contenance de 0ha 00a 51ca ;
- Parcelle **n° 212/1261**, lieu-dit « Op der Seërie », place verte, d'une contenance de 0ha 01a 04ca ;
- Parcelle **n° 212/1262**, lieu-dit « Op der Seërie », place voirie, d'une contenance de 0ha 00a 84ca ;
- Parcelle **n° 212/1269** lieu-dit « Uewt de Gaarden », place verte, d'une contenance de 0ha 03a 07ca ;
- Parcelle **n° 212/1276**, lieu-dit « Uewt de Gaarden », place voirie, d'une contenance de 0ha 06a 22ca ;

- Parcelle **n° 212/1277**, lieu-dit « Uewt de Gaarden », place voirie, d'une contenance de 0ha 00a 01ca ;
- Parcelle **n° 212/1278**, lieu-dit « Haaptstrooss », place voirie, d'une contenance de 0ha 00a 02ca ; et la
- Parcelle **n° 212/1279**, lieu-dit « Haaptstrooss », place voirie, d'une contenance de 0ha 00a 01ca ;

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes ledit acte de cession à titre gratuit.

b) <u>Contrat de fermage avec M. Pit Bertemes concernant des parcelles sises au lieu-dit « Am Pesch » à Schwebach - Approbation</u>

Le contrat de fermage conclu en date du 20 févier 2025 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Pit Bertemes a pour objet la location de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Saeul sous le numéro 230/1295, d'une contenance de 0ha 63a 00ca, section A de Schwebach, située au lieu-dit « Am Pesch » et de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Saeul sous le numéro 230/1296, d'une contenance de 0ha 86a 67ca, section A de Schwebach, située au lieu-dit « Am Pesch ». Le conseil communal approuve ledit contrat de fermage à l'unanimité de voix présentes.

c) <u>Convention avec Mme Elisabeth Schoujean concernant un droit de passage d'utilité publique au lieu-dit « Kiirfechtswee » à Saeul – Approbation</u>

Dans le cadre du réaménagement du « Kiirfechtswee », il est prévu de procéder à la pose d'une canalisation d'eaux pluviales et à la rénovation de la canalisation d'eaux mixtes dans cette rue pour l'assainissement de la route d'Arlon dans la localité de Saeul. Etant donné que la canalisation d'eaux mixtes à rénover passe par une parcelle privée et que la canalisation d'eaux pluviales à installer devra passer par la même parcelle privée, une convention concernant un droit de passage d'utilité publique a été signée en date du 10 avril 2025 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et Madame Elisabeth Schoujean, propriétaire de la parcelle concernée. Le conseil communal approuve ladite convention concernant un droit de passage d'utilité publique à l'unanimité des voix présentes.

3. <u>« Wandpark Kanton Réiden S.A. » : Acte de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2025 – Approbation</u>

Par délibération du 12 février 2024, le conseil communal avait décidé, dans le cadre d'une augmentation de capital de la société « Wandpark Kanton Réiden S.A. », d'acquérir 140 parts sociales dans cette société à leur valeur nominale de 250, - € chacune, pour un montant total de 35.000, - €.

Cette augmentation du capital social figurait sur l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la société « Wandpark Kanton Réiden S.A. » du 26 février 2025. Le procès-verbal notarié de cette assemblée générale extraordinaire a été établi par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg sous le numéro 137/2025.

En outre, une dépense d'un montant de 35.000 € a été inscrite à l'article 4/532/238120/20018 *Apports en capital à la société SA Wandpark Kanton Réiden* du budget communal 2025 à cette fin.

Le procès-verbal notarié de l'assemblée générale extraordinaire de la société « Wandpark Kanton Réiden S.A. » du 26 février 2025, numéro 137/2025, établi par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg est approuvé à l'unanimité des voix présentes par le conseil communal.

4. Comptabilité communale :

a) *Compte de gestion de l'exercice 2023 – Arrêt provisoire*

Le compte de gestion de l'exercice 2023 est arrêté à l'unanimité des voix présentes provisoirement, conformément au tableau récapitulatif ci-dessous :

Tableau récapitulatif	Montants proposés par le receveur	
	Service ordinaire	**Service extraordinaire**
Total des recettes	**5.202.875,49**	**1.659.854,11**
Total des dépenses	**3.683.368,06**	**3.889.026,37**
Boni propre à l'exercice	**1.519.507,43**	
Mali propre à l'exercice		**2.229.172,26**
Boni du compte de 2022	**4.493.441,87**	**846.751,13**
Mali du compte de 2022	**0,00**	**0,00**
Boni général	**6.012.949,30**	
Mali général		**1.382.421,13**
Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire	**- 1.382.421,13**	**+ 1.382.421,13**
Boni définitif	**4.630.528,17**	
Mali définitif		

b) *Compte administratif de l'exercice 2023 – Arrêt provisoire*

Le compte administratif de l'exercice 2023 est arrêté à l'unanimité des voix présentes provisoirement, conformément au tableau récapitulatif ci-dessous :

Tableau récapitulatif	Montants proposés par le collège
Boni du compte 2022	**5.340.193,00**
Recettes ordinaires	**5.202.875,49**
Recettes extraordinaires	**1.659.854,11**
Total des recettes	**12.202.922,60**
Mali du compte 2022	**0,00**
Dépenses ordinaires	**3.683.368,06**
Dépenses extraordinaires	**3.889.026,37**
Total des dépenses	**7.572.394,43**
BONI	**4.630.528,17**
MALI	

5. **Pacte Logement 2.0 : Avenant à la convention initiale de mise en œuvre**

En date du 12 février 2024, le conseil communal a approuvé la convention de mise en œuvre du Pacte Logement 2.0. Un avenant à cette convention a été signée en date du 10 février 2025 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre ayant le logement dans ses attributions, Monsieur Claude Meisch, et l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, ayant pour objet de modifier la participation financière annuelle aux prestations du Conseiller logement. Le conseil communal approuve à l'unanimité de voix présentes le prédit avenant à la convention de mise en œuvre du Pacte Logement 2.0.

PacteLogement
Ma commune s'engage pour le logement abordable

6. **Règlements communaux : Fixation des aides communales à allouer pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement - Modification**

Le règlement communal concernant la fixation des aides communales à allouer pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement, introduit par délibération du conseil communal du 19 avril 2023 et modifié par délibération du conseil communal du 24 septembre 2024, est modifié une nouvelle fois dans les sens que les montants maximaux nouvellement introduits par la modification du règlement communal en date du 24 septembre 2024 seront applicables rétroactivement uniquement pour les installations commandées après la date d'effet du règlement précité, fixée au 1er janvier 2025.

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes d'approuver cette modification du règlement communal susmentionné.

7. **Service d'éducation et d'accueil : Premier avenant à l'accord de collaboration avec l'asbl. Arcus - Approbation**

En date du 17 juin 2020, un accord de collaboration a été signé entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et l'asbl. Arcus concernant le service d'éducation et d'accueil à Saeul.

En date du 18 février 2025, un avenant au prédit accord a été signé entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et l'asbl. Arcus, représentée par sa direction, à savoir Monsieur Gérard Albers, directeur, et Madame Hélène Weber, directrice adjointe. Cet avenant a pour objet de charger l'asbl. Arcus de l'accompagnement des élèves de l'école fondamentale de Saeul dans le cadre du transport par bus scolaire et de fixer les droits et devoirs de la commune de Saeul y relatifs, de fixer les droits et devoirs de l'asbl. Arcus y relatifs, ainsi que de déterminer les modalités de facturation de ce service.

Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix présentes, ledit avenant à l'accord de collaboration.

8. <u>Groupe de travail « Green Team » : Démission d'un membre</u>

Madame Corinne Wagner, membre du groupe de travail « Green Team », a fait part de son souhait de démissionner de son poste de membre dudit groupe de travail par courrier du 10 mars 2025.

Dans ce contexte, le conseil communal décide d'accepter la démission à Mme Corinne Wagner à l'unanimité de voix présentes.

9. <u>Réidener Jugendtreff asbl. : Convention pour l'année 2025 - Approbation</u>

Lors de sa séance du 19 janvier 2022, le conseil communal a décidé d'adhérer à l'asbl. « Réidener Jugendtreff ». En date du 6 janvier 2025, la convention « services pour jeunes » a été conclue entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Monsieur Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, les communes de Beckerich, Ell, Grosbous-Wahl, Rambrouch, Redange, Préizerdaul, Useldange et Saeul, représentées par leur collège échevinal respectif et l'organisme gestionnaire « Réidener Jugendtreff a.s.b.l. », ayant son siège à L-8510 Redange/Attert, 13, Grand-Rue, représenté par Monsieur Jeff Muller. Cette convention a pour objet de déterminer l'engagement des parties, les modalités de la gestion financière, les modalités de coopération entre les parties contractantes, les modalités d'information, de contrôle et de sanction de l'Etat, la comptabilité du gestionnaire, les procédures ainsi que les dispositions finales.

Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2025 et est conclue pour la durée d'une année et reconduite tacitement d'année en année, sauf résiliation dans les formes prévues par les conditions générales.

Le conseil communal approuve ladite convention à l'unanimité des voix présentes.

10. <u>Associations locales : Modification des statuts de l'asbl. « Capri Frënn Lëtzebuerg » – Dépôt</u>

L'association sans but lucratif « Capri Frënn Lëtzebuerg », ayant son siège social dans la commune de Saeul, a modifié ses statuts à la suite de la loi du 7 août 2023 et les statuts modifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 mars 2025 sous le numéro F12778.

Le conseil communal prend acte du dépôt des statuts modifiés de l'association sans but lucratif « Capri Frënn Lëtzebuerg », tels qu'ils ont été présentés.

11. <u>Rapport sur les activités des syndicats et associations par les délégués communaux</u>

Monsieur Tom Staus, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal pour la conservation de la nature (SICONA) communique aux membres du conseil communal qu'au cours de la dernière réunion dudit syndicat, des nouveaux membres du bureau du syndicat ont été désignés. En outre il fait état de la démission d'un des directeurs du syndicat. Aussi, il a été communiqué que le bâtiment administratif est en phase de finalisation et il a été discuté des indemnités du bureau. De plus, Monsieur Tom Staus informe les membres du conseil communal que la commune d'Ell s'est jointe comme nouveau membre au syndicat.

Monsieur Tom Staus, également délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « Réidener Schwämm », présente un résumé de la dernière réunion du syndicat, lors de laquelle l'avant-projet détaillé de l'extension de la piscine de Rédange a été voté.

Monsieur Leo Lutgen, délégué de la commune du syndicat intercommunal « SIDERO », fait le rapport de la dernière réunion du syndicat précité, au cours de laquelle a été présenté le plan pluriannuel de financement (PPF) jusqu'à l'année 2028 qui prévoit des coûts plus élevés pour la commune de Saeul en raison du projet de la station d'épuration à Schwebach.

Monsieur Leo Lutgen, en tant que suppléant du représentant permanent auprès de l'association « CIGR Wiltz Plus », informe les membres du conseil communal que lors de la dernière réunion de l'association il a été discuté du bâtiment administratif de l'association à Wiltz et du 25ème anniversaire de l'association en octobre 2025.

Monsieur Gérard Zoller, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton », présente aux membres du conseil communal un résumé de la dernière réunion du syndicat, lors de laquelle il a été communiqué que le syndicat a fait l'objet d'un diagnostic. Sur cette base, un nouvel organigramme sera établi dans le but de rendre le syndicat plus professionnel.

12. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Monsieur Gérard Zoller, bourgmestre, informe les membres du conseil communal sur les sujets suivants :

- Début du travail du chargé technique supplémentaire le 2 mai 2025 ;
- Réorganisation du service technique à la suite de l'arrivée du chargé technique supplémentaire et établissement d'un nouvel organigramme ;
- Réception d'un courrier de mise en demeure d'un habitant de Calmus concernant les ralentisseurs installés dans la Rue de Mersch à Saeul ;
- Réception d'un courrier d'avocat au sujet de fossés et d'inondations au lieu-dit « Am Dall » à Saeul et envoi des courriers aux personnes concernées ainsi qu'envoi d'un courrier de réponse à l'avocat ;
- Demande aux conseillers de soumettre leurs propositions quant à la réfection des chemins ruraux dans le cadre du programme des travaux de voirie rurale de l'ASTA pour 2026 ;
- Rendez-vous avec le service de proximité de Mersch pour éventuellement envisager une convention de collaboration afin d'affecter des agents municipaux au territoire de la commune de Saeul.

13. Questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins

Monsieur Jean Konsbruck souhaite savoir s'il est vrai qu'une cession du réservoir d'eau du Ditzebierg au syndicat DEA a été demandée. Le collège des bourgmestre et échevins confirme qu'une telle demande a été faite auprès du syndicat.

Monsieur Marc Fisch, s'enquiert auprès du collège des bourgmestre et échevins de l'endommagement d'un chemin rural (« Poulferwee ») à Calmus.

Monsieur Jean-Paul Mousel signale l'endommagement d'un pont d'un autre chemin rural à Calmus.

Monsieur Jean Konsbruck demande un décompte du syndicat intercommunal « Kanton Réiden » en relation avec la ZAE Solupla. Le collège des bourgmestre et échevins lui conseille de s'adresser au secrétaire dudit syndicat.

Séance du conseil communal du 2 juin 2025

Présents : Gérard Zoller, bourgmestre ;
Leo Lutgen, Tom Staus, échevins ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck, Jean-Paul Mousel, Jo Clausse, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal ;
Absent : /

Séance publique

1. **Comptabilité communale :**

a) État des restants 2024 – Approbation

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix présentes, d'admettre comme état des restants au 30 avril 2025, présenté par le receveur communal, Mme Stéphanie Labranche :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
en reprises provisoires	2.670,09 €	0,00 €
Total	2.670,09 €	0,00 €

Par ailleurs, le conseil communal demande au receveur de poursuivre les autres retardataires par tous les moyens que la loi met à sa disposition.

b) Titres de recette des années 2024 et 2025 – Approbation

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des voix les titres de recettes repris sur la liste ci-dessous :

2024	1/412/263210/24009	1	Remboursement de la part AC Beckerich concernant l'acquisition d'une nouvelle camionnette pour les services forestiers conjoints du triage Saeul/Beckerich	29.644,65
2024	1/520/288180/99001	1	Remboursement apports de la part du SIDERO	18.416,44
2024	1/621/161000/17010	1	Subventions étatiques pour l'aménagement de la place près de l'église de Saeul	40.482,60
2024	1/621/292300/24001	2	Reprise sur fonds de réserve pacte logement	-194.800,50
2024	2/120/744710/24004	1	Participation étatique dans le cadre du pacte logement 2.0 concernant une étude démographique	46.683,00
2024	2/120/748391/99001	3	TVA remboursée par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines	1.969,81

2024	2/120/748391/99001	4	TVA remboursée par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines	1.517,38
2024	2/120/748392/99001	6	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	195,16
2024	2/120/748392/99001	7	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	1.051,98
2024	2/120/748392/99001	8	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	2.860,72
2024	2/120/748392/99001	9	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	2.328,57
2024	2/120/748800/99001	8	Recettes diverses	731,25
2024	2/120/748800/99001	11	Recettes diverses	211,75
2024	2/120/748800/99001	12	Recettes diverses	3.927,72
2024	2/120/748800/99001	13	Recettes diverses	5,00
2024	2/120/748800/99001	14	Recettes diverses	83,81
2024	2/170/707120/99001	3	Impôt commercial	10.000,00
2024	2/170/707120/99001	4	Impôt commercial	-16.981,90
2024	2/170/744560/99001	7	Fonds de dotation globale	567.654,00
2024	2/170/744560/99001	8	Fonds de dotation globale	843.822,35
2024	2/180/755220/99001	1	Intérêts sur compte à terme	101.546,18
2024	2/242/748380/99001	3	Remboursements des frais de fonctionnement Maison Relais	98.883,08
2024	2/322/744611/99001	2	Participation du CGDIS aux frais d'entretien et réparation des immeubles du service incendie	1.061,88
2024	2/412/702200/99001	5	Vente de bois	8.784,09
2024	2/412/748380/99001	1	Remboursement des charges relatives au véhicule service forestier commun avec la commune de Beckerich	3.292,91
2024	2/413/708211/99001	1	Location de la chasse	4.321,61
2024	2/425/702300/99001	5	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	598,07
2024	2/425/702300/99001	6	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	338,96
2024	2/510/706022/99002	4	Enlèvement des déchets encombrants	476,20
2024	2/510/748380/99001	1	Remboursement par un syndicat des déchets	11.611,55
2024	2/542/744710/99001	4	Subventions d'exploitation pacte nature	38.112,50
2024	2/590/744710/99003	1	Subventions Pacte Climat: Conseiller Climat	27.215,31
2024	2/640/744611/99001	1	Participation de l'Etat aux frais d'éclairage public sur la voirie de l'Etat	11.481,01
2025	1/430/161000/20019	1	Subvention étatique pour la signalisation des chemins pédestres et autres	14.006,62
2025	1/542/161000/99001	1	Subsides étatiques pour l'acquisition de terrains situés en zone verte	54.292,50
2025	2/120/746000/99001	1	Remboursements d'assurance	2.265,12
2025	2/120/748391/99001	1	TVA remboursée par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines	16.222,80
2025	2/120/748392/99001	1	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	868,69
2025	2/120/748392/99001	2	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	2.142,68
2025	2/120/748800/99001	2	Recettes diverses	4.598,68
2025	2/120/748800/99001	3	Recettes diverses	82,64
2025	2/170/744560/99001	1	Fonds de dotation globale	555.516,00
2025	2/170/744560/99001	2	Fonds de dotation globale	555.516,00
2025	2/170/744560/99001	3	Fonds de dotation globale	555.516,00
2025	2/412/702200/99001	1	Vente de bois	28.801,62
2025	2/412/702200/99001	2	Vente de bois	15.244,61
2025	2/412/702200/99001	3	Vente de bois	17.119,20
2025	2/412/702200/99001	4	Vente de bois	1.099,66
2025	2/425/702300/99001	1	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	554,41

2025	2/425/702300/99001	2	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	554,41
2025	2/425/702300/99001	4	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	969,97
2025	2/425/702300/99001	5	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	177,81
2025	2/425/702300/99001	6	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	374,45
2025	2/425/702300/99001	7	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	88,56
2025	2/542/744710/99002	1	Subventions étatiques relative à la campagne "Sauvons Bambi"	2.488,50
2025	2/542/748380/99001	1	Remboursement de la part de la commune de Beckerich des frais avancés relative à la campagne "Sauvons Bambi"	1.060,06
			Total:	**3.497.088,13**

2. Impôts communaux :

a) Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2026 – Décision

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix présentes, de fixer à 300% le taux multiplicateur à appliquer pour l'année d'imposition 2026 en matière d'impôt commercial sur les bénéfices d'exploitation.

b) Fixation du taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2026 – Décision

Le conseil communal décide, à l'unanimité de voix présentes, de fixer à 300% les taux multiplicateurs pour les impôts fonciers A et B à percevoir pour l'exercice 2026.

3. Club Senior « Atertdall » : Convention pour l'année 2025 – Approbation

En date du 21 janvier 2025, une convention a été conclue entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Monsieur Max Hahn, ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, l'association « Doheem Versuergt » a.s.b.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 44 boulevard Joseph II, représentée par son président, Monsieur Guillaume Steichen et les administrations communales de Beckerich, Ell, Groussbus-Wal, Préizerdaul, Rambrouch, Redange-sur-Attert, Saeul, Useldange, et Vichten, représentées par leur collège des bourgmestre et échevins respectif.

Cette convention porte entre autres sur les bénéficiaires de la prestation, les prestations à fournir, le type de participation financière, les obligations administratives et financières de l'organisme gestionnaire, les engagements de l'Etat et de la commune ainsi que sur la plate-forme de coopération et entre en vigueur le 1er janvier 2025 et est conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement d'année en année.

Le conseil communal approuve ladite convention à l'unanimité de voix présentes.

4. Propriétés communales : Contrat de bail avec M. Laurent Hatz concernant une parcelle sise au lieu-dit « Schwebach » à Schwebach – Approbation

Un contrat de bail a été conclu le 22 mai 2025 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Laurent Hatz de Schwebach. Le prédit contrat de bail porte sur la location d'une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Saeul, Section A de Schwebach, au lieu-dit « Schwebach », sous le numéro 235/112, d'une contenance de 0ha 02a 84a.

Le contrat de bail est conclu pour une durée d'une année à partir du 22 mai 2025 et est ensuite prorogé tacitement d'année en année, sauf dénonciation par l'une des parties du contrat.

Le conseil communal approuve ledit contrat de bail à l'unanimité de voix présentes.

5. Rapport sur les activités des syndicats et associations par les délégués communaux

Monsieur Gérard Zoller, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton », informe les membres du conseil communal qu'au cours de la dernière réunion dudit syndicat, il a été discuté qu'une réunion avec les collèges des bourgmestre et échevins du Canton de Redange sera organisée, afin de discuter sur un nouveau bâtiment pour l'Office Social du Canton de Redange (OSCARE). En outre il rapporte que la planification de la phase 3 de la zone d'activités Solupla est en cours.

Monsieur Leo Lutgen, délégué de la commune au sein de la « Commission du vivre-ensemble interculturel » communique aux membres du conseil communal la réception d'un accord ministériel d'un soutien financier de 14.000,- € pour le projet « HäerzensBoma&Bopa », élaboré par la « Commission du vivre-ensemble interculturel » de Saeul, étant donné que ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Seniorenfreundliche Gemeinden – Communes amies des Seniors ».

6. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Monsieur Gérard Zoller, bourgmestre, informe les membres du conseil communal sur les sujets suivants :

- Réception d'un avis juridique rédigé par un avocat concernant une servitude potentielle en relation avec le « Tëntenerpad » ;
- Visites par le collège des bourgmestre et échevins des bâtiments scolaires récemment construits par MC Lux afin de s'inspirer pour la construction de l'extension de l'école ;
- Règlementation de l'accès à l'église de Calmus et établissement d'un inventaire du mobilier après la résiliation de la convention entre le « Kierchefong » et la commune de Saeul par le « Kierchefong » et la profanation d'office de l'église qui s'en est suivie ;
- Phase de finalisation de l'aire de jeux à Calmus.

7. Questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins

Monsieur Jean Konsbruck demande ce qu'il en est de l'avancement de la création d'une communauté énergétique à Saeul. Monsieur Gérard Zoller réplique qu'il est éventuellement envisagé de créer une communauté énergétique régionale regroupant Beckerich et Saeul.

Monsieur Jean Konsbruck se renseigne s'il n'y a pas des objections de la part de Natur & Ëmwelt en relation avec le projet d'éolienne à Saeul. Monsieur Gerard Zoller informe les membres du conseil communal qu'une réunion commune entre la commune de Saeul, SOLER, « Natur & Ëmwelt », le « Haus vun der Natur » et de la Centrale ornithologique a eu lieu et que la commune est actuellement en attente d'un avis de la part de « Natur & Ëmwelt ».

Séance à huis clos

8. Enseignement : Propositions d'affectation et de réaffectation pour des postes d'institutrice/d'instituteur vacant

Trois postes d'instituteur (m/f) sous les dénominations C2-4 1p 100%, C2-4 1p SUR 75% A25/26 et C1 1p SUR 75% A25/26 ont été déclarés vacants sur la 1ère liste du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Après le dépouillement des bulletins de vote, le conseil communal propose l'affectation de la candidate suivante :

- Madame GOERGEN Nora au poste à durée indéterminée C2-4 1p 100% de l'enseignement fondamental de la commune de Saeul.

L'administration communale n'a réceptionné aucune candidature pour le poste surnuméraire à durée déterminée (année scolaire 2025/2026) à 75% pour le cycle 1 ainsi que pour le poste surnuméraire à durée déterminée (année scolaire 2025/2026) à 75% pour les cycles 2-4.

9. Personnel communal : Demande de réduction du service provisoire par un salarié à tâche intellectuelle – Décision

Le conseil communal donne son accord à une demande de réduction de la période de service provisoire d'une durée de neuf mois de la part de Monsieur Tim Schommer à l'unanimité de voix présentes. Le début de carrière de Monsieur Schommer est ainsi fixé au 1er juin 2025.

Séance du conseil communal du 30 juin 2025

Présents : Gérard Zoller, bourgmestre ;
Leo Lutgen, Tom Staus, échevins ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck, Jean-Paul Mousel, Jo Clausse, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal ;
Absent : /

1. Enseignement fondamental :

a) Organisation scolaire provisoire 2025-2026 – Approbation
b) Plan d'encadrement périscolaire 2025-2026 - Approbation

L'organisation de l'enseignement fondamental provisoire pour l'année scolaire 2025/2026 ainsi que le plan d'encadrement périscolaire (PEP) pour l'année scolaire 2025/2026 sont approuvés, à l'unanimité des voix présentes, par le conseil communal. Pour de plus amples informations en relation avec l'organisation scolaire 2025/2026 et le plan d'encadrement périscolaire, veuillez consulter notre bulletin scolaire qui vous est parvenu début septembre 2025.

2. SICONA-Centre : Adhésion de la commune d'Ettelbruck – Décision

La commune d'Ettelbruck a décidé d'adhérer au Syndicat intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature (« SICONA-Centre »). Suivant la loi sur les syndicats intercommunaux, les communes membres doivent se prononcer avec une majorité de 2/3 en faveur de l'adhésion des nouvelles communes. La collaboration d'un grand nombre de communes contribue non seulement à améliorer la cohérence écologique au niveau régional, mais permet également de disposer de plus de ressources humaines et techniques pour faire face aux projets de protection de la nature supplémentaires. Dans cette optique, le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix présentes, l'adhésion de la commune d'Ettelbruck.

3. OSCARE : Convention pour l'année 2025 – Approbation

En date du 9 janvier 2025, une convention a été signée entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Monsieur Max Hahn, les communes de Beckerich, Ell, Groussbus-Wal, Préizerdaul, Rambrouch, Redange/Attert, Saeul, Useldange et Vichten, représentées par leur collège des bourgmestre et échevins respectif et l'Office social du Canton de Redange, représenté par la présidente de son conseil d'administration, Madame Renée Fischer, ayant son siège à L-8510 Redange/Attert, 84 Grand-Rue, pour l'année 2025.

Cette convention règle les relations entre les trois parties relatives à l'organisation et au financement des activités de l'Office social, institué en tant qu'établissement public sous la surveillance de la Commune-siège en vertu de la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide social. Elle s'applique du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 et est renouvelée par tacite reconduction pour une durée d'un an, sauf en cas de demande de négociations formulées par l'une des parties au moins deux mois avant le premier octobre de l'exercice en cours.

Le conseil communal approuve ladite convention à l'unanimité des voix présentes.

4. Règlements communaux :

a) Modification de la fixation de la redevance assainissement – Décision

b) Modification de la fixation de la redevance eau destinée à la consommation – Décision

Depuis 2015, le prix de l'eau (eau potable et eaux usées) de la commune de Saeul n'a plus été ajusté. Afin d'ajuster le prix de l'eau en fonction de l'indice des prix et afin de couvrir les coûts généraux, le conseil communal a décidé procéder à une réforme de la redevance d'assainissement et de la redevance eau destinée à la consommation.

Les nouvelles redevances entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2026.

Les détails des adaptations feront l'objet d'une information séparée.

5. Finances communales :

a) *Modifications budgétaires concernant l'acquisition d'un terrain bâti dans le centre du village de Saeul – Approbation*

La commune de Saeul a l'intention d'acquérir une parcelle classée en zone mixte villageoise, laquelle est adjacente à la mairie de Saeul et sera utile pour une extension des infrastructures d'utilité publique de la commune de Saeul. Cette transaction immobilière entraîne pour son financement un certain nombre de création de postes non-prévus et d'augmentation de postes prévues au budget communal de l'année en cours. Ainsi un nouvel article budgétaire *4/650/221100/25018 Acquisition d'un terrain, avec bâtiment existant, sis à Saeul au lieu-dit « rue de Mersch »* a été créé dans le chapitre des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2025. En outre, à la suite de la création du nouvel article budgétaire, il y a lieu d'augmenter l'article budgétaire *1/180/194000/99003 Emprunts auprès des établissements de crédit* dans le chapitre des recettes extraordinaires du budget de l'exercice 2025 ainsi que l'article budgétaire *3/180/655220/99001 Annuités des emprunts - part formée par les intérêts* dans le chapitre des dépenses ordinaires du budget de l'exercice 2025.

En conséquence, le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes de créer un crédit spécial extraordinaire (dépense extraordinaire) de 2.650.000,- € qui sera imputé sur un nouvel article du budget de l'exercice 2025, à savoir l'article budgétaire *4/650/221100/25018 Acquisition d'un terrain, avec bâtiment existant, sis à Saeul au lieu-dit « rue de Mersch »*.

En outre, le conseil communal décide à l'unanimité de voix présentes d'augmenter l'article budgétaire *3/180/655220/99001 Annuités des emprunts - part formée par les intérêts* (dépense ordinaire) d'un montant de 46.375 - € et d'augmenter l'article budgétaire *3/180/658200/99001 Annuités des emprunts - part formée par l'amortissement* (dépense ordinaire).

En contrepartie, le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes d'augmenter l'article budgétaire *1/180/194000/99003 Emprunts auprès des établissements de crédit* (recette extraordinaire) d'un montant de 2.762.625 - €.

b) *Diverses modifications budgétaires – Approbation*

Plusieurs augmentations imprévisibles des dépenses en cours d'année budgétaire ont été dues à des études et travaux supplémentaires pour l'aménagement d'une aire de jeux, à la rénovation de salles de classe pour donner suite à une réaffectation temporaire et à la forte augmentation de la demande de subventions énergétiques par rapport aux années précédentes. En contrepartie et pour assurer l'équilibre budgétaire, certains projets et travaux prévus dans le budget communal 2025 seront donc annulés ou projetés à l'année prochaine. Dans ce contexte et sur proposition du collège des bourgmestre et échevins, le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes de modifier le budget de l'exercice 2025 conformément aux inscriptions portées au tableau ci-contre :

Article budgétaire	Libellé	Montants initiaux (y compris reports)	Recettes en plus / Dépenses en moins	Dépenses en plus	Nouveaux montants
4/621/221200/24001	Aménagement d'infrastructures sportives et récréatives	194.800,50		36.000,00	230.800,50
3/130/612200/99132	Travaux concernant les bâtiments communaux	60.000,00		20.000,00	80.000,00

3/590/648120/99001	Pacte climat : Aides et primes communales dans le cadre du développement durable	30.000,00		30.000,00	60.000,00
4/130/222200/25015	Acquisition de nouveau matériel pour le service hivernal	36.000,00	36.000,00		0,00
4/838/221311/25003	Travaux de rénovation de la chapelle à Schwebach	50.000,00	50.000,00		0,00
4/838/221311/25017	Restauration des croix de chemins installés le long des routes	20.000,00	20.000,00		0,00
3/626/612200/99001	Travaux d'entretien des cimetières communaux	20.000,00	10.000,00		10.000,00

6. <u>Propriétés communales :</u>

a) <u>Avenant au contrat de bail et d'exploitation portant sur le gîte touristique de la commune à Calmus - Approbation</u>

En date du 13 février 2025, un contrat de bail et d'exploitation du gîte touristique de la commune de Saeul a été signé entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, en qualité de bailleur, et la société Simpleviu S.à. r.l., en qualité de locataire, portant sur la gestion complète du gîte touristique par Simpleviu. En date du 20 juin 2025, un avenant au contrat de bail et d'exploitation du 13 février 2025 a été signé entre l'Administration communale de Saeul, représentée son collège des bourgmestre et échevins et Simpleviu S.à r.l., modifiant la date d'entrée en vigueur du prédit contrat de bail et d'exploitation du gîte touristique de la commune de Saeul au 1er juillet 2025. Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix présentes, ledit avenant au contrat de bail et d'exploitation.

b) <u>Convention de concession d'un droit de superficie concernant une place occupée au lieu-dit « Reichleckerwies » à Schwebach – Approbation</u>

Une convention de concession d'un droit de superficie a été conclue le 5 juin 2025 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre des Finances et son Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et l'administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, portant sur la parcelle numéro cadastral 320/1305, inscrite au cadastre de la Commune de Saeul section A de Schwebach, afin d'y construire 3 abris de bois et 3 silos.

Le droit de superficie est concédé pour une durée de vingt années, du 1er avril 2023 au 31 mars 2043 et peut être prolongé au plus tard six mois avant son expiration à la demande écrite et préalable de l'Etat, pour une nouvelle durée et aux conditions à définir entre l'Etat et l'administration communale de Saeul. En contrepartie du droit de superficie concédé par la commune de Saeul, l'Etat verse une redevance annuelle à la commune de Saeul.

Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix présentes, cette convention de concession d'un droit de superficie.

c) <u>Compromis de vente concernant l'acquisition d'un terrain bâti dans le centre du village de Saeul - Approbation</u>

Un compromis de vente a été signé le 25 juin 2025 entre la société coopérative Banque Raiffeisen, établie et ayant son siège à L-3372 Leudelange, 4, rue Léon Laval, représentée par Monsieur Georges Heinrich, membre du comité de direction et Monsieur Bertrand Parisot,

responsable du département Facility Management, et l'administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins. Par le biais de ce compromis de vente, la société coopérative Banque Raiffeisen cède à la commune de Saeul la parcelle n° 779/3065, bâtiment à habitation, sis à 1, rue de Mersch à L-7470 Saeul, inscrite au cadastre de la Commune de Saeul section C de Saeul, d'une contenance de 0ha 17a 14ca. Cette acquisition par l'administration communale de Saeul se fait dans un intérêt d'utilité publique, à savoir l'implantation d'infrastructures d'utilité publique, voire l'implantation d'un centre social, ce qui reste encore à déterminer. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes ledit compromis de vente.

7. Rapport sur les activités des syndicats et associations par les délégués communaux

Monsieur Tom Staus, délégué-principal de la commune de Saeul auprès de l'« Office Régional du Tourisme GUTTLAND » (« ORT Guttland ») fait le rapport de la dernière réunion dudit syndicat au cours de laquelle un nouveau projet dénommé « Souvenirs » a été présenté.

Monsieur Marc Fisch, délégué de la commune auprès du Comité de pilotage Natura 2000 Atert- & Warkdall communique aux membres du conseil communal que les membres du comité de pilotage ont visité un projet du syndicat intercommunal pour la Conservation de la Nature (« SICONA »).

En outre, Monsieur Marc Fisch, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal de l'Hôpital Intercommunal Steinfort (« HIS ») informe les membres du conseil communal qu'au cours de la dernière réunion du syndicat, le budget a été voté et qu'il a été discuté de l'avenir de la structure du syndicat dans la cadre de l'extension de l'Hôpital Intercommunal Steinfort.

De plus, Monsieur Marc Fisch, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal Distribution d'Eau Des Ardennes (« DEA »), fait le rapport de la dernière réunion du syndicat précité, lors de laquelle la reprise du réservoir d'eau de la commune de Kiischpelt a été discutée dans le cadre de la reprise générale des réservoirs d'eau par le syndicat.

Monsieur Gérard Zoller, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton », fait savoir aux membres du conseil communal que dans le HPPA d'Eischen qui appartient à la même asbl que le HPPA à Redange, le nombre des chambres pour seniors a été augmenté ce qui donnerait la possibilité de participer à cette structure afin de se voir attribuer des chambres supplémentaires.

Monsieur Jean Konsbruck, délégué de la commune auprès de l'association « CIGR Wiltz Plus », communique aux membres du conseil communal que lors de la dernière réunion de l'association les bilans ont été votés et que des propositions pour des nouveaux projets ont été faites.

Madame Jo Clausse, déléguée de la commune auprès de l'association « Kanner- a Jugendbetreiung Atert », informe les membres du conseil communal que la Crèche « A Butzen » avait organisé sa fête de l'été.

8. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Monsieur Gérard Zoller, bourgmestre, informe les membres du conseil communal sur les sujets suivants :

- Acceptation par le Ministère des Affaires intérieures d'un compromis de vente des terrains dans le lotissement « Am Pesch » à Schwebach. Le dossier sera transféré à un notaire en vue de la préparation d'un acte de vente ;
- Visite du collège des bourgmestre et échevins du bâtiment scolaire à Reiler construit par MC Lux dans le cadre du projet d'extension de l'école avec MC Lux ;
- Rendez-vous des bourgmestres de la région nord avec la Ministre Hansen pour trouver un terrain afin d'y créer une nouvelle structure de refuge pour animaux au nord du Luxembourg ;
- Rendez-vous avec le CGDIS de la zone de secours Nord et le CIS Tuntange afin de lancer une action de recrutement ;
- Location éventuelle de matériel (matériel pour festivités et matériel atelier) pour les collaborateurs de l'Administration communale.

9. Questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins

Monsieur Jean Konsbruck demande plus d'information par rapport à la réunion d'information de l'« Energiegemeinschaft Gemeng Saeul » qui aura lieu le 7 juillet 2025. Plus particulièrement il se renseigne de la forme que la collaboration prendra et s'il s'agit d'une initiative privée. Le collège des bourgmestre et échevins fournit les informations demandées.